

[Étude Altares Défaillances et sauvegardes d'entreprises - 1^{er} trimestre 2026]

Près de 19 000 défaillances au 1^{er} trimestre 2026 (+6,4 %)

Un niveau inédit qui hisse les défauts sur 12 mois au-delà de 71 000.

Les PME de 20 à 99 salariés accusent une dégradation encore plus rapide (+12,1 %).

Paris, le 14 avril 2026 | Le groupe Altares, expert historique et référent de la donnée d'entreprises, dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 1^{er} trimestre 2026. Avec 18 986 procédures collectives ouvertes depuis le début d'année, le 1^{er} trimestre 2026 se clôture sur une hausse de +6,4 % des défaillances. La sinistralité atteint un niveau record portant le nombre de défauts à 71 100 sur 12 mois glissants. Si la situation s'améliore pour les grandes structures (100 salariés et plus), elle se tend sévèrement pour les PME de 20 à 99 salariés (520 ; +12 %). Les TPE restent parmi les plus touchées et concentrent trois quarts des procédures (+11 %). Le nombre de redressements judiciaires explose (+14 %) alors que les liquidations judiciaires ou sauvegardes contiennent la hausse sous 4 %. Sur ce 1^{er} trimestre, plus de 75 000 emplois sont menacés, un niveau record depuis la crise de 2009.

- **Les PME de 20 à 99 salariés sont sous tension (+12 %) ;**
- **75 000 emplois menacés, du jamais vu depuis la crise de 2009 ;**
- **Les jeunes entreprises installées depuis moins de 3 ans sont davantage touchées par la sinistralité ;**
- **Le commerce de détail (habillement, multi-rayons) et les activités de propreté sont à la peine.**
- **Forte hausse des défauts en Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire.**

Mais ...

- **La construction résiste, portée par le gros œuvre ;**
- **Les TPE de 3 à 9 salariés affichent une meilleure résilience ;**
- **Une dynamique plus favorable encore pour les PME de 10 à 19 salariés ;**
- **La restauration pourrait laisser entrevoir une accalmie ;**
- **Les régions Normandie, Pays de la Loire et Corse favorablement orientées.**

Thierry Millon, Directeur des études Altares : « Au cours de ce trimestre, plus de 300 chefs d'entreprise se sont présentés chaque jour ouvré devant le tribunal afin de demander l'ouverture d'une procédure de redressement ou de sauvegarde, ou, parfois à bout de ressources financières et morales, envisager une liquidation judiciaire. Les trois quarts d'entre eux dirigent de très petites entreprises, le plus souvent anciennes et donc riches d'expérience. Au-delà de la disparition de savoir-faire, ces défaillances entraînent de lourdes conséquences sociales : emplois directement supprimés ou fragilisés, mais aussi effets indirects sur les fournisseurs, les sous-traitants et plus largement sur l'écosystème économique local. Sur les douze derniers mois, un nouveau record est atteint avec plus de 71 000 entreprises concernées par une procédure collective. Il s'agit majoritairement de cessations de paiement (redressements et liquidations judiciaires), alors que le recours préventif au tribunal demeure marginal, avec seulement 1 500 procédures de sauvegarde. Ce premier trimestre n'est donc guère propice au rétablissement de la confiance, ni à la relance de l'investissement et de la consommation. Des poches de résistance subsistent néanmoins, notamment dans le secteur de la construction, qui concentre, rappelons-le, une défaillance sur quatre. »

18 986 défaillances au 1^{er} trimestre, un nombre durablement élevé, tiré par les redressements judiciaires

Le 1^{er} trimestre 2026 se clôture sur **18 986 défaillances d'entreprises** : un niveau historiquement élevé, en hausse de +6,4 % par rapport à début 2025. Depuis deux ans, en moyenne, hors périodes estivales, chaque trimestre compte 18 400 défauts, c'est 5 000 de plus que sur la période 2018 - 2019.

383 ouvertures de **sauvegardes** (+2,7 %) ont été enregistrées ce trimestre ; cette procédure collective d'anticipation représente, invariablement, seulement 2 % de l'ensemble des décisions. Les **liquidations judiciaires** directes (LJ) sont les plus nombreuses (12 836) mais constituent désormais à peine plus d'une procédure sur trois (68 %), contre une sur quatre début 2022 et 2023. Leur nombre augmente modérément de +3,6 %.

La tendance trimestrielle est dégradée par l'envolée des jugements de **redressements judiciaires** (RJ). Au nombre de 5 767, ces derniers accusent une hausse de +13,6 % traduisant une aggravation des difficultés financières mais offrant une possibilité accrue de préserver l'activité et l'emploi.

L'impact social demeure néanmoins lourd avec un nombre d'emplois menacés au plus haut (75 350), dépassant le précédent record établi lors du même trimestre en 2009 (73 000). Cependant, le nombre d'emplois en péril immédiat recule légèrement : les emplois perdus après liquidation (27 500), sauf proposition de reprise à la barre, sont en baisse (-340) par rapport au 1^{er} trimestre 2025.

Les emplois attachés aux procédures de sauvegarde (5 250) sont en retrait encore plus net (-3 320) et peuvent espérer être en majeure partie préservés. En revanche, les emplois portés par des entreprises placées en redressement judiciaire sont en forte augmentation (42 600 soit +7 670). Or, Altares observe traditionnellement qu'environ les trois quarts des RJ sont ultérieurement convertis en LJ, faisant peser une menace significative sur une large part de ces emplois.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre (Données arrêtées au 1^{er} avril de chaque année)

	2022 T1	2023 T1	2024 T1	2025 T1	2026 T1	EVOLUTION T1 2026/25	MOYENNE 5 ANS
Sauvegardes	220	307	349	373	383	+ 2,7 %	326
Redressements Judiciaires	2 188	3 280	4 743	5 077	5 767	+ 13,6 %	4 211
Liquidations Judiciaires directes	7 564	10 730	11 996	12 395	12 836	+ 3,6 %	11 104
Total défaillances	9 972	14 317	17 088	17 845	18 986	+ 6,4 %	15 642
Total Emplois menacés	30 258	59 074	58 700	71 340	75 350	+ 4 010	58 944
Emplois menacés par entreprise	3,0	4,1	3,4	4,0	4,0	-	3,7

Une amélioration se dessine pour les petites PME, alors que les structures intermédiaires et les microentreprises sont sous tension

Les **microentreprises** de moins de trois salariés concentrent l'essentiel (75 %) des procédures ouvertes : 14 311 ont fait défaut ce trimestre. Une hausse marquée de +11,2 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025. Plus de sept sur dix ont été directement placées en liquidation judiciaire.

Les TPE de **3 à 9 salariés** affichent une meilleure résistance : 3 272 défaillances ont été recensées en ce début d'année, soit un recul de -6,7 %. La dynamique est encore plus favorable pour les PME de **10 à 19 salariés**, dont le nombre de défauts diminue nettement (830, -12,1 %).

À l'inverse, la situation se détériore pour les PME de **20 à 99 salariés** : 519 ont défailli ce trimestre contre 463 un an auparavant, soit une progression rapide de +12,1 %.

Les perspectives sont plus favorables du côté des **entreprises d'au moins 100 salariés** où 54 défaillances ont été enregistrées, soit 10 de moins qu'au début de l'année 2025. Près de neuf sur dix ont bénéficié d'une poursuite d'activité dans le cadre d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire.

La sinistralité bondit chez les jeunes entreprises

Si la hausse des défauts concerne des entreprises de tout âge, elle est davantage marquée ce 1^{er} trimestre sur les plus jeunes installées depuis moins de trois ans. 1 961 (+14 %) structures créées depuis 2024 sont tombées en défaillance, dont l'essentiel après une cessation des paiements. Le tiers de ces jeunes entreprises se situe dans la restauration (19 %) ainsi que dans le gros et second œuvre du bâtiment (14 %). Ces gros secteurs ne sont cependant pas les plus vulnérables. Les jeunes boulangers, vendeurs automobiles ou coiffeurs signent des augmentations supérieures à +30 %. Mais c'est pour l'activité de nettoyage de bâtiment que le risque de défaillance précoce est le plus lourd.

Les sociétés les plus anciennes s'inscrivent sur une tendance moins forte mais au-dessus de la moyenne. 3 883 entreprises de plus de 15 ans ont défailli soit 9 % de plus par rapport au 1^{er} trimestre 2025. Le bâtiment concentre près d'un défaut sur cinq (19 %) de ces structures anciennes. Mais les évolutions les plus lourdes sont observées pour les taxis, la propreté, la menuiserie et le prêt à porter.

Une majorité des activités en zone de turbulence

- **CONSTRUCTION : une stabilité globale trompeuse**

Après les fortes tensions des précédents débuts d'année, la construction affiche une quasi-stabilité sur ce 1^{er} trimestre 2026 (+1,7 %), qui pourrait laisser espérer une normalisation. Toutefois, cette moyenne masque une forte divergence entre les segments.

Le **gros œuvre** affiche une amélioration notable, avec un recul de -9 % des défaillances (1 152). Près des deux tiers concernent la **maçonnerie** (760) dont la sinistralité recule nettement (-12 %). La **construction de maisons** individuelles enregistre 245 défaillances, en hausse de +5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025 particulièrement favorable (-14 %). Plus marquée encore, la décrue des défauts dans les **travaux publics** (193 ; -20 %), portée par une forte baisse des travaux de terrassement (105 défaillances ; -26 %). À l'inverse, la situation se détériore dans le **second œuvre**, où les défaillances progressent de 8 % au nombre de 2 321. Certaines activités concentrent des hausses importantes, en particulier la **peinture et la vitrerie** (391 ; +25 %) ou la **menuiserie bois et PVC** (271 ; +17 %).

L'immobilier s'inscrit dans une dynamique d'amélioration partielle, malgré des fragilités persistantes. Au total, 914 procédures ont été ouvertes au cours du trimestre (+4 %). Cette progression reste largement accélérée par la **promotion immobilière**, toujours défavorablement orientée, avec des défaillances en forte hausse (214 ; +51 %). À l'inverse, la détente se confirme pour les **agences immobilières**. Après un pic à 374 défaillances au 1^{er} trimestre 2024, leur nombre est revenu à 310 un an plus tard, avant de s'établir à 240 en ce début d'année 2026. Un recul de -23 %, traduisant une normalisation progressive.

- **COMMERCE : les gains du T1 2025 effacés**

Malgré des signes d'amélioration constatés l'an dernier, ce début 2026 rappelle que l'arbitrage de consommation reste ferme. Le nombre de défaillances de **détaillants** augmente de près de +4 % (2 209 ; +3,7 %), alors qu'il reculait début 2025 (-4 %). De même pour les **grossistes** qui effacent la baisse de -3 % d'il y a un an (757 ; +3 %).

Dans la vente au consommateur, c'est celle **hors magasin** qui porte les tendances les plus sévères (408 ; +22 %). Il s'agit, pour plus de la moitié, de e-commerçants (+21 %) et, pour un gros tiers, de vendeurs sur les marchés (+30 %).

Le commerce **d'habillement** replonge (315 ; +6 %), ne pérennisant donc pas la belle performance du début 2025 (-15 %). Les magasins **multi-rayons** avaient également affiché un recul de -15 % il y a un an, qu'ils reperdent quasiment cette année (305 ; +13 %). Les trois quarts des défauts concernent des épiceries. **L'alimentaire** (327 ; +5 %) efface lui aussi ses gains passés où les tensions sont sensibles dans les fruits et légumes. Les **sports et loisirs** reprennent des couleurs (131 ; -16 %) comme le **bricolage et l'équipement du foyer** (254 ; -17 %), en particulier le meuble (-35 %).

Le commerce interentreprises est moins disparate, le nombre de défauts évolue généralement peu à l'exception des **matériaux de construction** (101 ; +15 %).

Les difficultés sont plus durables dans **l'automobile** (771 ; +7 %) notamment dans le commerce qui concentre près d'une défaillance sur deux (357 ; +9 %). Les garagistes sont également à la peine (301 ; +4 %).

- **INDUSTRIE : une résilience d'ensemble mais quelques fragilités**

En dépit du contexte international et ses tensions commerciales, l'industrie affiche une évolution globalement modérée avec 1 187 défaillances recensées au 1^{er} trimestre 2026 (contre 1 144 un an plus tôt). Une hausse limitée de +3,8 %, inférieure à la moyenne nationale (+6,4 %).

L'industrie agroalimentaire (469 défaillances ; +8,6 %) pèse sur la tendance globale. La seule activité de **boulangerie-pâtisserie** concentre 284 artisans, un nombre en augmentation de +6,4 %. Ce dernier est encore nettement inférieur à celui enregistré début 2023 (314), période marquée par la flambée des coûts de l'énergie et des matières premières.

L'industrie manufacturière semble bien mieux résister dans l'ensemble (718 ; + 0,8%), avec des contrastes cependant. Les défaillances progressent fortement dans les activités de **matériaux de construction** (+12,3 %), notamment en charpentes et marbrerie. Le segment **textile-habillement** repart dans le rouge (+7 %) tiré par la fabrication de vêtements de dessus (+28 %) mais reste encore sous les valeurs de sinistralité de début 2024. À l'opposé, des replis sont enregistrés dans la **métallurgie-mécanique** (-5,0 %) et plus encore dans **l'imprimerie** (-12,8 %).

- **SERVICES : une accélération des défauts dans les services aux entreprises et aux particuliers**

Dans les **services aux entreprises**, 2 730 structures ont fait défaut ce 1^{er} trimestre 2026, soit 11,7 % de plus qu'en début d'année 2025 et quatre fois plus qu'il y a quatre ans. La tendance est très marquée dans les activités administratives (1 471 ; +14 %), tout particulièrement dans la propreté (372 ; +41 %). Dans les services scientifiques et techniques, la dégradation reste sévère (1 259 ; +9 %), notamment pour les **activités d'ingénierie ou de conseils** telles que les relations publiques. La sinistralité s'est également installée durablement dans les activités d'information et communication (575 ; +6 %). Les tensions sont plus marquées dans les **services informatiques** (400 ; +8 %).

Il y a un an, les **services aux particuliers** avaient réussi à quasiment stabiliser le niveau des défaillances d'entreprises. Une trajectoire qui s'inverse fortement sur ce 1^{er} trimestre 2026 avec 907 défauts (+17 %). Cette tendance est portée par les professionnels de la **coiffure et des soins de beauté**, concentrant plus des deux tiers des défaillances. Ces procédures, stables un an plus tôt, bondissent de +14 % cette année (640). Les autres services à la personne affichent une augmentation plus forte encore (192 ; +28 %) : activités de toilettage pour animaux, tatoueurs, coaching ou encore conciergerie.

- **TRANSPORT : le secteur dérape**

Le **secteur du transport et de la logistique** accuse une forte dégradation de +12,9 % (857) en dépit de la résistance du fret routiers. Le **transport de marchandises par route** affiche une sinistralité en recul de -5,3% (443). Une évolution favorable qui repose essentiellement sur le fret de proximité (229 ; -17 %), tandis que l'interurbain dérape de +12 % (194). Toutefois, un an plus tôt, les tendances étaient inverses : le transport de proximité accusait une hausse de +10 % pendant que celui de longue distance s'améliorait de -14 %. A fin mars 2026, ces deux activités comptent encore moins de défauts qu'à fin mars 2024.

Le **transport routier de voyageurs** affiche une dégradation très sévère (306 ; +49 %), tirée par les taxis qui souffrent toujours fortement (281 ; +61 %).

- **RESTAURATION : enfin une accalmie ?**

Le secteur compte deux fois plus de défaillances d'établissements de restauration qu'il y en avait début 2022, mais ce nombre se stabilise par rapport au 1^{er} trimestre 2025 (2 101 ; -0,4 %). Une performance tenue par la **restauration à table** (1 071 ; -2,5 %), tandis que la **restauration rapide** se dégrade légèrement (952 ; +2,4 %). La situation reste toutefois délicate pour les **débites de boissons** (373 ; +6,6 %).

De son côté, **l'hébergement** connaît en revanche un décevant début d'année (168 ; +27,3 %). L'évolution est portée par **l'hôtellerie** (119 ; +32 %) et **l'hébergement touristique de courte durée** (39 ; +44 %).

- **AGRICULTURE : la vigne trinque**

L'agriculture signe ce trimestre, globalement, un des plus mauvais chiffres sectoriels avec 487 entreprises agricoles ayant fait l'objet d'une ouverture de procédure (+23 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025). La tendance est fortement influencée par les **activités de culture** (276 ; +37 %), et parmi celles-ci, la vigne.

Deux ans plus tôt, les signaux d'alerte étaient clairs sur la trajectoire de la viticulture, en particulier girondine. Alors que 2023, comptait déjà plus de 130 défaillances, le 1^{er} trimestre 2024 accélérât encore (+24 %) avant qu'un an plus tard les défaillances n'exploient (+75 %). Début 2026, la hausse est encore très lourde (+32 %) et déjà 83 viticulteurs, dont la moitié girondins, sont tombés. Les activités de soutien aux cultures sont également défavorablement orientées (86 ; +59%).

- **AUTRES ACTIVITÉS : le social et la santé restent difficilement orientés**

Parmi les autres activités, dont l'ensemble compte plus d'un millier de défauts, le segment de **la santé et du social** pèse lourd. 346 structures sont tombées en défaillances (+12 %). Le quart d'entre-elles sont des infirmières ou sages femmes (90 ; +34 %). **L'accueil de jeunes enfants** est le deuxième poste avec 45 crèches (+25 %).

L'enseignement compte à peine moins de défauts (313) mais accuse une hausse plus rapide (+17 %). La **formation** continue d'adultes concentre une grande partie (132) et affiche une forte dégradation (+21 %). Les **activités récréatives** (291 ; +19 %), notamment le spectacle vivant (+27 %), n'échappent pas aux difficultés.

Thierry Millon conclut : « Alors qu'un nouveau seuil historique vient d'être franchi en ce début d'année, avec plus de 71 000 défaillances recensées, l'accompagnement des entreprises en difficulté apparaît comme une priorité forte. Dans ce contexte, l'État a lancé, en février dernier, la Charte de confiance visant à renforcer l'anticipation, l'accompagnement et la prévention des difficultés des entreprises. Cette initiative mérite d'être pleinement soutenue en direction des PME et des ETI. Toutefois, elle se heurte à une réalité structurelle sur le large périmètre des difficultés d'entreprises : 93 % des défaillances de ce trimestre concernent des très petites entreprises. Des structures pour lesquelles le temps long, pourtant indispensable à un retournement durable, constitue un luxe souvent inaccessible. Les micro-entrepreneurs et entrepreneurs individuels comptent pour moins de 14 % des cessations de paiement des TPE. Ces petites entreprises sont principalement des sociétés commerciales, souvent faiblement capitalisées et dont le niveau de trésorerie est insuffisant pour affronter un environnement économique dégradé. Dans ces conditions, les retards de paiement des clients jouent un rôle d'accélérateur du risque. Or, dans un climat géopolitique instable, marqué par des perturbations des chaînes logistiques et donc l'allongement des délais de livraison et la hausse des coûts d'exploitation, rien ne laisse présager une amélioration rapide des comportements de paiement. »

Retrouvez en annexe le détail des défaillances d'entreprises en région

L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 1^{er} trimestre 2026 » est disponible en ligne en cliquant [ici](#)

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de redressement. En revanche, les statistiques de défaillances ne considèrent ni les procédures amiables (mandat adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares | www.altares.com

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

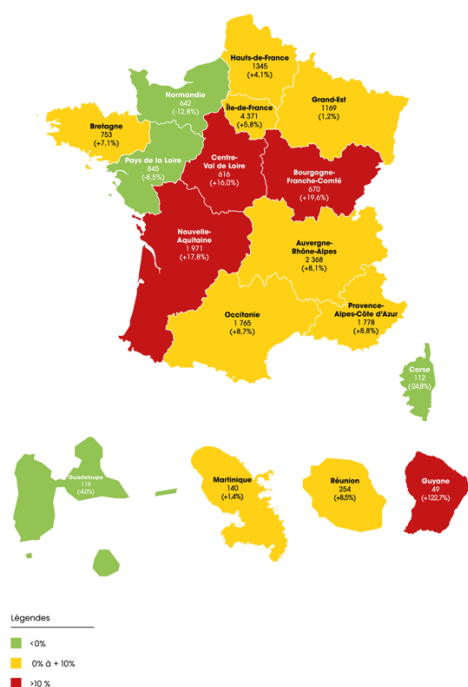
Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 600 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.



ANNEXE – Détail des défaillances d'entreprises au 1^{er} trimestre 2026 dans les régions

Carte d'évolution des défaillances d'entreprises par région au 1^{er} trimestre 2026



Trois régions métropolitaines dans le vert

La **Corse** est le meilleur élève du trimestre avec un recul des défauts de -25 % (112). Une performance partagée par la Corse du Sud (-11 %) et plus encore, par la Haute-Corse (-37 %) qui avait connu un difficile début d'année 2025.

Deuxième sur le podium, la **Normandie** (642 ; -13 %) bénéficie de l'amélioration très nette observée en Seine-Maritime (-22 %), effaçant sa mauvaise performance de 2025. Le Calvados et l'Orne affichent chacun un recul des défauts de -17 %.

Pays-de-la-Loire monte sur la troisième marche avec un recul des défaillances de -9 % (845), après une difficile année 2025. Seules la Sarthe (+12 %) et la Vendée (+5 %) restent dans le rouge.

Trois régions métropolitaines en fortes difficultés

La **Bourgogne-Franche-Comté** qui avait bien débuté 2025 (-4 %) affiche une performance bien différente cette année (670 ; +20 %). Aucun département, n'échappe au retournement.

La **Nouvelle-Aquitaine** a décidément bien du mal. En augmentation de +10 % début 2024, le nombre de défauts accélérât encore un an plus tard (+15 %). Et, 2026 ne ralentit toujours pas (+18 %) avec désormais 1 971 entreprises en défaillances. Dans ces conditions, la baisse observée dans les Landes (-26 %) et les Deux-Sèvres (-4 %) peuvent apparaître remarquables. Toutefois, il y a un an, ces deux départements affichaient des tendances très lourdes.

Début 2025, **Centre-Val-de-Loire** réussissait à réduire le nombre des défaillances de -10 %, une performance remarquable que 2026 n'a pu renouveler. Pire, la dégradation est forte (616 ; +16 %). Seuls l'Indre (-13 %) et le Loir-et-Cher (-4 %) parviennent cette année encore à rester dans le vert.

Quatre régions contiennent la hausse entre +7 % et +9 %

Provence-Alpes-Côte-D'azur avait réduit le nombre de défaillances de -9 % un an plus tôt, cette année c'est l'inverse (1 778 ; +8,8 %). La région remonte donc proche de son niveau de début 2024. Si les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône accusent des hausses comparables proches de +13%, les Hautes-Alpes (-7 %) confirment la trajectoire baissière de l'année dernière. Tandis que le Vaucluse, en souffrance début 2025, bascule dans le vert (-6 %) en ce début d'année.

L'**Occitanie**, proche de la stabilité il y a un an, voit ses défaillances repartir franchement à la hausse (1 765 ; +8,7 %) sur ce 1^{er} trimestre. L'Aude, le Gard et la Haute-Garonne signent les plus lourdes tendances. À l'inverse, le Gers (-22 %), le Tarn (-13 %) et le Lot (-3 %) sont bien orientés.

En **Auvergne-Rhône-Alpes**, la hausse des défauts est deux fois plus rapide ce 1^{er} trimestre qu'un an plus tôt. 2 368 entreprises sont tombées en défaillances ce début d'année (+8,1 %). Si l'Ain (-8 %) et la Haute-Loire (-15 %) sont nettement en recul, la stabilité du Rhône est intéressante après la lourde évolution du 1^{er} trimestre 2025 (+22 %).

La **Bretagne** reproduit à peu près la hausse enregistrée il y a un an. Le nombre de défauts progresse de +7,1% (753). Seul le Finistère bascule favorablement (-13 %).

Trois régions contiennent la hausse sous la moyenne de +6 %

L'**Ile-de-France** comptabilise 4 371 défaillances, soit une hausse de +5,8 %. Cinq départements sont même dans le vert mais trois enregistrent de sévères dégradations : Paris (+13 %), les Hauts-de-Seine (+39 %) et le Val-d'Oise (+23 %).

Les **Hauts-de-France**, tout comme début 2025, enregistrent une hausse des défauts de +4 % (1 345 ; +4,1 %). Seul le Nord se démarque défavorablement (+14 %), les autres départements sont en recul ou stables.

Le **Grand Est** parvenait à stabiliser le nombre de défaillances d'entreprises il y a un an, et reproduit cette performance cette année (1 169 ; +1,2 %). Le Haut-Rhin dérape rapidement (+37 %) mais plusieurs départements sont nettement dans le vert.

Des tendances très disparates dans les territoires ultramarins

Près de 570 entreprises ont fait défaut ce 1^{er} trimestre dans les territoires d'outre-mer. Un nombre en augmentation de +6,6 %, conforme à la moyenne nationale. Un peu moins de la moitié (254 ; +8,5 %) se situent à la **Réunion**.

La **Martinique**, qui avait enregistré une forte hausse des défauts il y a un an, est quasi-stable sur ce début 2026 à +1,4 % (140 défaillances).

La **Guadeloupe** s'inscrit favorablement cette année (119 ; -4 %) en comparaison du 1^{er} trimestre 2025 durant lequel le nombre des défaillances avait explosé de plus de 80 %.

La **Guyane** compte relativement peu de défauts (49) mais en augmentation remarquable (+123 %).